



CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC

OUVERTURE DES CANDIDATURES ET OFFRES
DECISION D'AGREMENT DES CANDIDATURES

A - Identification de l'autorité concédante

Ville de Neuilly Plaisance
6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

B - Objet de la consultation

Concession de service public pour l'exploitation de l'hôtel le Choucas

C - Déroulement de la consultation

Publicité :

La publicité a été envoyée à la publication sur les supports suivants et aux dates suivantes :

- BOAMP le 07 juillet 2023,
- www.maximilien.fr le 07 juillet 2023.

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 08 août 2023 à 23h55.

Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des candidatures : NON

D - Composition de la commission de concession de service public

Lors de sa réunion en date du 30 août 2023, la commission de concession de service public était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Prénom et nom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)	Présent
Martine LAMAURT	Maire-Adjoint – Présidente	T	OUI
Jean-Philippe MALAYEUDE	Maire-Adjoint	T	NON
Vanessa BOILEAU	Maire-Adjoint	T	OUI
Pascal BUTIN	Maire-Adjoint	T	OUI
Armelle FAGIANI	Conseillère municipale déléguée	T	OUI
Valérie SUCHOD	Conseillère municipale	T	NON
François MARTINACHE	Maire-Adjoint	S	NON
Mickaël RIGAULT	Conseiller municipal	S	NON
Rahima MAZDOUR	Maire-Adjoint	S	NON
Abdessamad BOURZIK	Conseiller municipal	S	NON
Georges SAUNIER	Conseiller municipal	S	NON

E - Fonctionnement de la commission de concession de service public

Le quorum est atteint :

NON

OUI

La commission de concession de service public

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission de concession de service public :

Julien MISMER, Responsable de la commande publique

F - Ouverture des candidatures

L'avis d'appel public à la concurrence exigeait la production de tous les documents permettant à l'autorité concédante d'apprécier leur aptitude à assurer la continuité du service public concédé ainsi que l'égalité des usagers et plus particulièrement les pièces suivantes :

1/ La déclaration sur l'honneur

2/ La lettre de candidature (imprimé « DC1 lettre de candidature », est disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

3/ La déclaration du candidat (imprimé « DC2 déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement », est disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, comprenant :

3.1/ Pour justifier de ses capacités économiques et financières :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de la concession, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

3.2/ Pour justifier de ses capacités techniques et professionnelles :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années, le candidat devra justifier avoir une équipe pluridisciplinaire adaptée à la nature des travaux envisagés, dont l'un des membres compétent en matière d'économie de la construction ;
- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Au vu des documents présentés par les candidats, la commission de concession de service public constate :

que les pièces demandées à l'avis d'appel public à la concurrence sont :

présentes et conformes pour le(s) candidat(s) suivant(s) : SEM NP1A

absentes pour le(s) candidat(s) suivant(s) :

pour partie présentes et les pièces suivantes sont manquantes ou non conformes pour le(s) candidat(s) suivant(s) pour les raisons suivantes :

G - Décision d'agrément des candidatures

Au vu de ce qui précède, la commission de concession de service public décide :

d'agrérer le(s) candidat(s) suivant(s) ; SEM NPIA

de rejeter le(s) candidat(s) suivant(s) ;

de demander une analyse complémentaire des candidatures suivantes pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Ouverture des offres

L'avis d'appel public à la concurrence exigeait la production de tous les documents permettant à l'autorité concédante d'apprécier leur aptitude à assurer la continuité du service public concédé ainsi que l'égalité des usagers et plus particulièrement les pièces suivantes :

- Un projet de contrat complété,
- Une lettre de candidature développant la motivation du candidat au regard de l'objet de la concession. Lorsque la candidature émane d'un groupement, cette lettre précise l'identité de chacun des cogroupés,
- Une note méthodologique décrivant les premiers éléments d'information sur la façon dont le service sera fourni au public et sur les garanties susceptibles d'être d'ores et déjà apportées par le candidat au principe de la continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service,
- Une note de synthèse technique et financière de l'offre précisant la stratégie envisagée pour répondre à chacune des missions confiées dans le cadre du projet de contrat de concession, à savoir :
 - Gestion de centre de vacances,
 - Organisation de séjour scolaire, pour personnes âgées et divers public.Cette note servira de base à l'annexe 3 « Engagement du concessionnaire du développement de ses activités ».
- Une note descriptive de la politique commerciale, de promotion et de communication de l'établissement,
- Un mémoire détaillé permettant d'apprécier l'organisation et les moyens ; ce mémoire précisera les moyens humains,
- Une note sur les mesures prises pour assurer la sécurité de l'Etablissement,
- Les comptes prévisionnels pour l'année d'exploitation.

Chaque candidat pourra compléter son pli de toutes les pièces qu'il juge utiles, afin de permettre de mieux l'apprécier.

PV de la CCSP
Ouverture des candidatures
et des offres

Concession de service public pour l'exploitation de
l'hôtel le Choucas

Page : 4 / 7

Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-45-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Au vu des documents présentés par les candidats, la commission de concession de service public constate :

que les pièces demandées à l'avis d'appel public à la concurrence sont :

présentes et conformes pour le(s) candidat(s) suivant(s) : SEM NPIA

absentes pour le(s) candidat(s) suivant(s) :

pour partie présentes et les pièces suivantes sont manquantes ou non conformes pour le(s) candidat(s) suivant(s) pour les raisons suivantes :

I – Autorisation à entamer des négociations

Au vu des documents présentés par les candidats, la commission de concession de service public

autorise

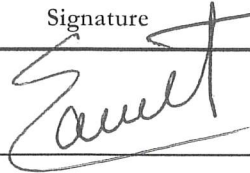










n'autorise pas

la Ville à entamer des négociations avec les candidats agréés et les offres recevables des soumissionnaires suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

J - Signature des membres de la commission de concession de service public

Prénom et nom	Qualité	Signature
Martine LAMAURT	Maire-Adjoint – Présidente	
Jean-Philippe MALAYEUDE	Maire-Adjoint	
Vanessa BOILEAU	Maire-Adjoint	
Pascal BUTIN	Maire-Adjoint	
Armelle FAGIANI	Conseillère municipale	
Valérie SUCHOD	Conseillère municipale	
François MARTINACHE	Maire-Adjoint	
Mickaël RIGAULT	Conseiller municipal	
Rahima MAZDOUR	Maire-Adjoint	
Abdessamad BOURZIK	Conseiller municipal	
Georges SAUNIER	Conseiller municipal	

K - Observations des membres de la commission de concession de service public

